



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artistes

Question écrite n° 44025

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du rapport public annuel de la Cour des comptes. Il souhaite connaître son point de vue sur l'analyse faite par la Cour des comptes, au sujet de la caisse des congés spectacles qui serait un régime dérogatoire défaillant.

## Texte de la réponse

La Caisse des congés spectacles est un dispositif de mutualisation de la gestion des droits à congés des artistes et techniciens du spectacle, lié à des modalités d'emploi particulières : employeurs multiples et contrats courts. L'existence d'une caisse de congés dans le spectacle se justifie pleinement. À la suite du rapport de la Cour des comptes en 2008, le Gouvernement a examiné avec beaucoup d'attention les mesures à prendre. Sensible à l'attachement des artistes et techniciens au dispositif de mutualisation et à leur crainte de globalisation dans la rémunération, il a décidé de préserver le dispositif de mutualisation et de modifier profondément les statuts de la caisse, afin d'en rénover la gouvernance. En outre, il a choisi de transférer la gestion des congés spectacles à Audiens, organisme social gérant, notamment, les retraites complémentaires du secteur et d'introduire toutes les simplifications nécessaires afin d'améliorer le service rendu tant aux employeurs qu'aux salariés. Des statuts profondément rénovés ont ainsi été élaborés. Le processus électoral a eu lieu à la Caisse et le transfert à Audiens devrait pouvoir se faire très prochainement. Ainsi, les principales observations de la Cour développées dans son rapport public annuel devraient connaître une réponse satisfaisante dans ce transfert vers un organisme qui fait preuve de rigueur dans la gestion des droits des artistes et techniciens du spectacle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44025

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2013](#), page 12493

**Réponse publiée au JO le :** [18 février 2014](#), page 1572